

Pédicures-podologues : un modèle de contrat d'intervention aux manifestations sportives



Validée en conseil national fin juin, cette convention doit permettre d'encadrer les relations entre les pédicures-podologues et les organisateurs lors de manifestations sportives. Ainsi, du point de vue du pédicure-podologue, celui-ci doit s'engager notamment à respecter le dispositif de prévention pour lutter contre le dopage, comme celui de la transparence et la loi anti-cadeaux. Quant à l'organisation, elle doit permettre au pédicure-podologue d'exercer sa pratique dans les meilleures conditions, en conformité avec les règles déontologiques de la profession.

Des modèles accessibles sur le site de l'Ordre

Pour accéder à ce nouveau modèle de contrat et aux autres modèles de documents réalisés par l'Ordre, le praticien doit se rendre sur son Espace Pro, réservé aux pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre situé en haut à droite du site, et indiquer son identifiant et son mot de passe (ce mot de passe est rappelé systématiquement sur le courrier d'appel de cotisation). Il est aussi possible de se rapprocher de son Conseil régional pour l'obtenir.

Pour en savoir plus : www.onpp.fr

© 2022 Les Echos Publishing